

Mai 2026



INFO - RELATIONS DE TRAVAIL

Affichage et entrée en fonction

Entrée en fonction :

À la suite de l'affichage du mois de mai, plusieurs d'entre vous auront la chance d'être nommé-e-s sur un tout nouveau poste. En règle générale, l'entrée en fonction de la personne salariée se fait au plus tard 45 jours suivant la nomination.

Cependant, le délai maximal d'entrée en fonction est un peu différent étant donné la période estivale. Conformément à la convention collective, l'Employeur **peut** suspendre celle-ci lorsque le délai maximal survient entre le 15 juin et le 15 septembre.

Nous avons comme information que l'Employeur actualisera l'entrée en fonction des personnes salariées pour le 6 septembre prochain, le tout conformément à la convention collective.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous n'êtes toujours pas en fonction à cette date. (Matières 7 de vos dispositions locales)

